



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE MAYOTTE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Ressources et de
la Coordination Interministérielle

Service des Ressources Humaines, de la
formation et de l'action sociale

Arrêté N° 148/SG/2019 du 18 février 2019

portant modification de la composition du comité technique unique de proximité placé auprès du préfet de Mayotte compétent à l'égard des services de la préfecture et du secrétariat général pour l'administration de la police

LE PREFET DE MAYOTTE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n°83-634 du 14 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 28 mars 2018 portant nomination de M. Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de Préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2014 modifié portant création des comités techniques de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral n°882/SG/2018 du 08 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance de membres du corps préfectoral en cas d'absence;

VU les courriers de démission de Mesdames Fatima M'CHINDRA , Fatima ABDOU HAMISSI,

Zouraïda SAID, Saniya HASSANY, Bilkiss OIZIRI, Zalifa MARI de la liste UATS UNSA ,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête :

Article 1^{er}

La nouvelle composition du comité technique unique de proximité comprend les membres suivants :

Représentation syndicale	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FSMI FO	ABDOU HAMADA Oussen SOUMAILA Adidja MARTIAL Jean-Pierre DAROUCSI Fatima	ASSANI Yacoub VILDEMAN Erika ABOUBACAR Alhamidi MOHAMED Nitti
SAPACMI-SNAPATSI	RIFFAY Sidi Abdou	ELOIDIN Nicaise
UATS UNSA	Fatima BINALI	Saindou ALI BANGOU

Article 2

Le reste sans changement

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le

Le Préfet et par délégation
le secrétaire général

Edgar PEREZ